Aussi son commerce prospera-t-il rapidement : son magasin, du reste, était parfaitement fourni ; on y trouvait de tout. Son petit fils fut plus hardi ; il se lança, nous dit le *New-York Herald*, dans les achats et les spéculations de terrain. Un flair merveilleux pour Pévinçe, l'endroit précis où la population se portérait dans un avenir plus ou moins prochain : ses acquisitions, en certains quartiers de New-York, notamment dans les avenues au-delà de la quarantième rue, l'ont bien prouvé. A sa mort, il possédait une foule de magasins dans Broadway, la principale Artère de New-York, tout le pâté de maisons où s'élève Windsor-Hotel, ainsi que le terrain sur lequel a été bâti « Great-Central dépôt. »

La vie de Pierre Goelet n'était qu'une occupation continuelle : Il travaillait du matin au soir, employant la matinée à faire ses affaires, et la soirée à faire ses comptes. On le rencontrait tous les jours se rendant, avec la régularité d'une horloge, à Wallstreets (ou se trouve la Bourse), où à la Banque nationale qui recevait ses dépôts ; après cette promenade quotidienne, il rentrait et travaillait, pour son plaisir, a une forge qu'il avait installée chez lui, fabriquant de petits ouvrages de fer ou de cuivre, qui n'ont, du reste, jamais franchi le seuil de son *home*. Quand il était fatigué de faire le forgeron, il montait dans les étages supérieurs de sa maison où il avait rassemblé une collection de volatiles les plus rares. Des faisans de l'Inde, de cigognes d'Egypte venait manger familièrement dans sa main, et se promenaient librement dans les appartements qu'il leur avait abandonnés.

Pierre Goelet est mort vieux garçon à l'âge de 80 ans.

— LE PLUS RICHE DUC DE L'ANGLETERRE. — William Cavendish, cinquième duc de Portland, vient de mourir à l'âge de 80 ans, dans son hôtel de Cavendish Square! C'était surtout pour lui que le proverbe : « *La fortune ne fait pas le bonheur* ! » était d'une douloureuse application, car le pauvre duc était depuis plus de trente ans affligé d'une terrible maladie, jadis trop fréquente, mais de nos jours heureusement rare : la lèpre. « Le duc défunt possédait, écrit-on au *Nouvelliste de Rouen*, outre plusieurs seigneuriales, un des quartiers les plus riches de la ville, dont la superficie est équivalente à celle d'un chef-lieu de département ordinaire en France, la population supérieure à celle de plus d'une grande ville (80000 habitants) et la valeur incalculable. La rumeur publique, que je ne crois pas exagérée, estime à 50 millions de livres sterling, un milliard deux cent cinquante millions de francs, la fortune du duc qui vient de mourir. — On ajoute que depuis 1854, époque à laquelle il succéda à son père, le duc empêche de recevoir et de mener un train de maison en rapport avec ses revenus, par la cruelle maladie dont il était affligé, a dû, en dehors de ces biens fonciers, accumuler une épargne colossale d'au moins une centaine de millions de francs, argent sonnant, aujourd'hui l'immédiate disposition de son jeune successeur. Le pauvre lépreux fuyait, depuis trente ans, tous les regards humains; on voyait aux heures avancées des nuits d'été de Londres, passer une voiture de grand style, laquais poudrés, en grande tenue, valets de pieds resplendissants, habitée par un spectre perdu dans ses profondeurs de satin. C'était le duc de Portland! Et j'ai moi-même, revenant du théâtre ou de soirée, rencontrant cette splendeur nocturne, entendu plus d'une fois un robuste ouvrier, aspirant à pleins poumons les brises de Hyde-Parck, dire : A ce prix-là, je ne voudrais pas être *duc de Portland!* »

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Audience du 0 décembre

Présidence de M. HARDOUIN.

Affaire Radouant

L'accusé s'appelle François-Claude Radouant, né à Paris en 1827, chef de bureau au ministère de l'agriculture.

Voici le résumé de l'acte d'accusation : De l'emploi de commis, l'accusé s'est élevé aux fonctions de chef de bureau au ministère de l'agriculture. Il avait dans ses attributions les « encouragements à l'agriculture », et s'occupait de l'organisation des concours d'animaux gras.

Chaque année une somme de 17 mille francs est affectée aux dépenses des concours, en exécution des ordres de M. Parlier, alors directeur de l'agriculture, cette somme était remise en un ou plusieurs paiements par le caissier du ministère à l'accusé, qui avait mission de payer les dépenses et devait rendre compte de sa gestion et de l'emploi des fonds. L'accusé a profité des imperfections que présentait ce mode de comptabilité pour détourner une partie des deniers dont il avait la disposition.

Lorsque l'exposition était terminée, l'accusé avait à payer les salaires des gens de service et les indemnités allouées aux employés du ministère remplissant les fonctions de commissaires adjoints ou spéciaux; le service du concours nécessitait également la dépense de quelques fournitures de bureau; l'usage s'était en outre introduit de payer, sur les fonds du concours, les repas que les membres du concours avaient à prendre dans un restaurant voisin.

Profitant de la complaisance coupable de quelques fournisseurs, en abusant de l'autorité que ses fonctions lui donnaient sur ses subordonnés ou sur les gens de service, l'accusé fabriquait des pièces de comptabilité mensongères qu'il certifiait véritables et faisait ainsi passer dans ses mains la plus grande partie des fonds, qui auraient dû rester sans emploi.

Les gens de service devaient, pour toucher leur salaire, présenter dans chaque équipe un mémoire sur timbre avec une colonne pour l'émargement : l'accusé leur présentait le mémoire en blanc, leur faisait apposer leur signature en leur disant qu'il se chargeait de dresser l'état pour plus de régularité et profitait des blancs seings qui lui étaient imprudemment remis pour inscrire devant chaque nom des sommes supérieures à celles qu'il avait réellement payées. Quelquefois même il poussait l'audace jusqu'à demander des signatures à des gens qui n'avaient à toucher aucun salaire sur la caisse de l'Etat; c'est ainsi que le pesage des animaux gras se faisant au moyen d'un forfait de 300 francs, remis à un entrepreneur qui avait à payer ses employés, l'accusé leur remettait leur salaire au nom de leur patron, et leur faisait donner comme à ceux qu'il avait à rétribuer directement un blanc-seing qu'il remplissait à sa guise.

Pour les employés du ministère remplissant les fonctions de commissaires spéciaux ou adjoints, l'indemnité était payée contre une quittance individuelle, l'accusé leur faisait donner leur signature en blanc, et libellait ensuite la quittance en inscrivant une somme de beaucoup supérieure à celle qu'il avait payée.

Le sieur Revillon, restaurateur aux Champs-Elysées, donnait des repas aux membres du jury; à la sollicitation de l'accusé, il portait sur sa facture une somme supérieure à celle qu'il avait reçue, et l'accusé bénéficiait de la différence.

Le sieur Froidevaux, papetier, faisant à l'accusé des fournitures considérables, dont une faible partie était destinée au service du concours et dont le surplus profitait à l'accusé ou à des tiers, le sieur Froidevaux consentait cependant à dresser, sur un modèle que lui préparait l'accusé, une facture unique au nom du service du concours. Sur une facture de 573 fr., payée en 1879 sur la caisse du concours, 67 fr. 50 seulement, représentent les fournitures faites à l'Etat, le surplus s'applique aux fournitures personnelles livrées à l'accusé.

En résumé, Radouant est accusé d'avoir commis une série de détournements et d'abus de blancs-seings, dans l'exercice de ses fonctions de comptable public.

M. l'avocat général Campenon occupe le siége du ministère.

Me Oscar Falateuf, avocat est au banc de la défense.

Dans son interrogatoire, l'accusé persiste dans les explications qu'il a données au cours de l'instruction. Il reconnaît la matérialité des faits et l'irrégularité des écritures ; mais il nie tout détournement et toute intention coupable. S'il a majoré quelques factures, c'est pour se couvrir d'une foule de faux frais qu'il était obligé de faire et dont le détail ne pouvait être établi d'une façon précise sur les pièces ordinaires de comptabilité. Les dépenses en dîners fins ou en cadeaux à sa maîtresse, la demoiselle Van Derbeck, auraient été facilement payés avec les 10,000 francs qu'il se faisait annuellement, appointements compris.

Les dépositions des témoins, collègues de Radouant ou fournisseurs du ministère, n'en revèlent aucun fait nouveau. L'audience a été levée à cinq heures. Demain la cour entendra la déposition de la maîtresse de l'accusé.

UN AMOUREUX QUI SE DIT MORT

C'est une histoire assurément bien jolie et bien curieuse que celle de Mlle Lecomte demandant contre un M. A. Towne la restitution d'une somme de 500 francs et 4,000 francs de dommages-intérêts, jugez-en :

Mlle Lecomte, qui est jeune et jolie, paraît-il, quittait la Normandie au printemps de l'année 1878, pour venir à Paris. Elle y venait exploiter un petit capital qu'elle possédait, et dans ce but, elle avait fait l'acquisition d'un débit de tabac, rue d'Aboukir.

Parmi ses clients les plus assidus se fit bien vite remarquer M. A. Towne, jeune homme de bonne mine et de propos aimables. Fumait-il? On ne sait, mais toujours est-il que, follement épris des grâces de Mlle Lecomte, il lui fit une cour assidue et lui proposa de l'épouser. Même, pour prévenir toutes difficultés de la part de sa famille, il l'engagea vivement à vendre son debit de tabac et à se retirer momentanément, en attendant la célébration du mariage, dans une maison bourgeoise où sa vertu trouverait une hospitalité protectrice. Ainsi fut fait, et Mlle Lecomte alla s'installer à Caen dans les premiers jours de juillet 1878.

Pour tromper les ennuis de l'exil, M. A. Towne écrivait tous les jours à l'ange de ses rêves les déclarations les plus passionnées.

Bien plus, voulant, disait-il, donner à ses déclarations une tournure poétique, il les faisait en vers la plupart du temps. Et quels vers, grand Dieu ! L'ivresse y coulait à longs flots. Ce n'était pas du délire, c'était une pamoison véritable que faisait le éprouver à notre amoureux la perspective du mariage prochain.

La famille, du reste était d'accord ; le père, A Towne, donnait son consentement ; le frère, M. Gélion Towne, expédiait même, à sa future belle-sœur, ses plus aimables compliments.

Entre temps, la poésie n'avait pas détruit chez M. A. Towne le sentiment du réel, et il s'occupait activement, disait-il, de liquider l'imbroglio financier dans lequel la vente de son debit de tabac avait mis Mlle Lecomte.

Singulières difficultés, qui auraient ouvert les yeux d'une personne moins naïve ou moins éprise que Mlle Lecomte, car dans les comptes que faisait M. A. Towne à la jeune fille, il parlait de 200 fr. d'honoraires à payer au parquet, pour aplanir les difficultés. Et Mlle Lecomte d'envoyer 500 fr., au lieu des 200 fr. réclamés.

Que voulez-vous, M. Towne n'attendait que le règlement des comptes pour faire célébrer son mariage, cet envoi levait tous les obstacles.

Tout était donc pour le mieux et bientôt hymen allait faire deux heureux de plus, lorsque au commencement de janvier dernier, M. A. Towne annonça sa future qu'il ressentait les premières atteintes d'un mal inconnu. Et ce mal faisait un peu de temps des progrès tels, que le lendemain, le frère, M. Gelion Towne, apprenait la pauvrette la perte douloureuse qu'il venait de faire en la personne de M. A. Il n'y avait pas à douter de cette affreuse catastrophe, la lettre était accompagnée d'un billet de part envoyé au nom de toute la dynastie des Towne, et, sans doute pour consoler la malheureuse et adoucir ses regrets, on y avait joint aussi un numéro d'un journal financier dont M. A. Towne s'était dit rédacteur, et qui contenait, sous forme d'article nécrologique des plus élogieux, un adieu ému de la rédaction du journal à son collaborateur.

Point n'est besoin, n'est-ce pas, de vous peindre le désespoir de la jeune fille ; c'est en grand deuil et la figure inondée de larmes qu'elle vint à Paris rendre visite à la famille Towne ; mais, en même temps, elle parla des 500 francs par elle remis à M. A. et en réclama, faiblement d'abord, puis, peu à peu, d'une façon plus pressante, la restitution.

Son étonnement fut grand de voir sa réclamation à cet égard mal accueillie, si mal même, qu'on alla jusqu'à la menacer de déposer contre elle une plainte au parquet, mais rien n'égala sa stupéfaction, lorsqu'un beau jour, elle se trouva nez à nez avec celui dont elle portait le deuil.

Car, M. A. Towne n'était pas mort et en allant aux informations, Mlle Lecomte apprit bientôt que son galant, était, depuis huit ans, marié et dans l'impossibilité, par conséquent, de donner suite aux projets de mariage qu'avant sa prétendue mort il avait formés.

Et voilà comment Mlle Lecomte, la malheureuse victime de cette gigantesque manœuvre, demandait devant le tribunal à M. A. Towne 4 000 francs de dommages-intérêts pour l'exécution de la promesse de mariage, plus la résitution des 500 fr. par elle envoyés.

M. A. Towne n'a pas cru devoir répondre à cette demande, et c'est par défaut que le tribunal, édifié par les citations empruntées à sa correspondance, a accordé à Mlle Lecomte tout ce qu'elle demandait.

BIBLIOGRAPHIE

La société de St-Augustin, (rue Royale, 26 à Lille), vient encore d'éditer un de ces bijoux de typographie dont la tradition chrétienne lui fournit l'inspiration en mettant au service de l'art de nos pères, le secours de l'art moderne.

Aujourd'hui le bijou enchâsse encore un bon livre de polémique de M. A. de Baltz de Cugnac : La Compagnie de Jésus, jugée par l'Eglise universelle.

L'auteur évoque d'abord chaque page, de Paul III à Léon XIII, et il demande respectueusement à chaque pontife, ce qu'il a pensé de la Compagnie de Jésus, et chacun répond par ses actes et ses écrits.

Quand plus de trente pontifes ont ainsi parlé, l'auteur va plus haut, appelle les Saints du Ciel, qui n'ont point fait partie de la Compagnie de Jésus et les faisant passer successivement, leur demande ce qu'ils ont pensé de la famille de St-Ignace.

Ils répondent à leur tour par leurs actes, leurs écrits, leurs exemples.

Alors l'auteur revient à la terre et voici qu'il va visiter toutes les assemblées du clergé et interroge l'épiscopat ; l'épiscopat de la terre répond comme St-Pierre et les Saints.

Des palais épiscopaux, M. de Cugnac, se rend dans les presbytères et dans les couvents Le clergé et les religieux répondent comme l'épiscopat.

Enfin, à titre de conclusion, il montre comme dernier et conciliant témoignage de l'union de l'Eglise et des Jésuites, la rage des radicaux.

Avoir trouvé ce cadre, c'est déjà avoir fait une belle œuvre, dont nous félicitons l'auteur. (Le Pélérin.)

Prix de l'ouvrage, 2 fr.

NOUVELLES DU MATIN

DROITS DE REUNION ET D'ASSOCIATION

Paris, 10 décembre, 8 h. s.

M. Leroyer a écrit à M. Naquet que la rédaction du contre-projet du gouvernement n'a pas encore été définitivement arrêté et qu'il a été impossible de le communiquer aujourd'hui à la commission. Le contre-projet sera prêt demain et soumis probablement au Conseil des ministres.

INTERPELLATIONS

On assure que deux interpellations de l'extrême-gauche seront déposées demain à la Chambre. Le rapport de la commission de recrutement chargée d'étudier les diverses propositions sur le recrutement sera déposé seulement dans la réunion prochaine.

DEMISSIONS DE GENERAUX ESPAGNOLS

Madrid, 10 décembre, soir.

On annonce que quinze généraux ont donné leur démission.

On croit que ces démissions seront acceptées.

CONTINUATION DU FROID

Paris, 10 décembre, 7 h. s.

Les renseignements météorologiques annoncent la continuation du froid.

LES DEGREVEMENTS SUR LES SUCRES

La réunion extra-parlementaire qui s'occupe des intérêts de la sucrerie indigène et de l'industrie agricole a été reçue aujourd'hui par le ministre des finances et lui a demandé un dégrèvement immédiat et large des droits sur le sucre.

Le ministre a répondu que dans son esprit, le dégrèvement sur le sucre se liait intimement à l'abaissement des droits sur les vins et qu'il se préoccupait vivement de ces deux questions.

LA LOI SUR LA PRESSE

La Commission du projet de loi sur la presse a revisé aujourd'hui quarante articles, elle a supprimé quelques dispositions restrictives.

Elle se réunira vendredi pour terminer la révision. Elle entendra ensuite les représentants de la presse et nommera son rapporteur.

LES TARIFS DES DOUANES

Paris, 10 decembre, 7 heures 05 soir.

Aujourd'hui, devant la commission des tarifs, M. Drumel a proposé 6 francs par 100 kilogs sur les peaux brutes et 6 sur les suifs.

MM. Lebaldy et Rouvier ont combattu ces chiffres. M. Meline a soutenu la proposition de M. Drumel qui a été adoptée.

La Commission a passé ensuite à l'examen des droits sur le bétail vivant ; elle a adopté les droits de 30 francs par tête de chevaux, de 18 francs par poulains, de 5 francs par mules et mulets avec exemption pour les anes et anesses, du droit de 6 fr sur les bœufs, de 4 francs sur les vaches, de 6 francs sur les taureaux, de 2 francs sur les bouvillons taurillons et genisses et de 0,50 par veau.

Le droit sur les moutons est élevé à 1,50 au lieu de 0,50.

La Commission a maintenu en principe les droits sur le cinquième quartier des moutons réservant toutefois les questions des laines et des suifs, le droit sur les agneaux est fixé à 50, les boucs, chèvres et chevreaux, à 0,20 sur les porcs, à 1,50 sur les cochons de lait, à 0,50 : le droit sur le gibier, la volaille et les tortues est maintenu à 20 francs par 100 kilogs.

Les animaux vivants non dénommés restent exempts.

Les droits sur les viandes fraiches de boucherie est fixé à 1,50 les 100 kilogs, pour les viandes salées le droit sera de 4 francs. Les extraits de viandes salées en pains paieront 4 francs.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal officiel*, d'aujourd'hui :

Arrêté portant à quatre millions le chiffre de la loterie autorisée au profit des inondés de Murcie.

Arrêté nommant le chef du cabinet du ministre de l'intérieur.

Arrêté nommant une commission pour étudier l'organisation d'un musée historique de moulages d'après l'antique.

La souscription ouverte par le *Figaro* en faveur des pauvres de Paris s'élève aujourd'hui à 463.761 francs.

Dépêches Télégraphiques

Autriche

Vienne, 10 decembre, 6 h. 20 soir.

L'engagement qui a eu lieu entre les Monténégrins et les Albanais à Velika est plus important qu'on ne l'avait annoncé d'abord. Les Albanais ont perdu un millier d'hommes ; les pertes des Monténégrins ont été également considérables. Les Monténégrins sont restés victorieux, mais la lutte a été acharnée. Le gouvernement de Cettinje s'est adressé à la Porte pour éviter le retour de semblables conflits. Le ministère monténégrin aurait demandé également à la Porte de céder Cusinje au Monténégro le 12 décembre, délai extrême.

Russie

Vienne, 10 decemb., 4 h. 25 s.

On a de nouveaux détails sur l'attentat de Moscou.

La mine qui a fait explosion avait été pratiquée, non sous la ligne ferrée où devait passer le train spécial, mais sur une voie d'évitement où ne se trouvait aucune voiture au moment du sinistre. Cette voie a été complétement démolie et le choc a fait dérailler quelques-uns des wagons de la ligne voisine.

Le mouvement révolutionnaire a pris depuis un an de grandes proportions dans les classes élevées de la Russie. Il arrive fréquemment à Berlin et à Vienne des personnages russes de distinction, qui passent la frontière pour se dérober aux poursuites dirigées contre eux sous l'inculpation de participation à des complots politiques.

Angleterre

Londres, 10 décembre.

Le marquis de Salisbury a présidé hier soir un banquet agricole à Vatford, dans le Hertfordshire.

Parlant du système des propriétaires-paysans, il a dit que l'existence d'un nombre considérable de propriétaires-paysans constituait une sécurité politique efficace pour le pays. Cependant le noble lord ne croit pas qu'il soit possible d'établir ce système pour la législation.

D'ailleurs, conclut-il, la division de la terre en petites parcelles ne pourra jamais remédier à la détresse agricole.

Londres, 10 décembre.

On télégraphie de Candahar au *Standard* :

Le bruit se confirme que Ayoub-Khan aurait quitté Herat avec 12 regiments pour attaquer Candahar.

On croit qu'il renoncera à son projet lorsqu'il sera informé de la situation actuelle de Caboul.

Le *Daily News* apprend que, par suite d'une information arrivée à l'ambassade de Russie à Londres, et qui annonce l'existence d'une conspiration tendant à détruire le train impérial, l'empereur de Russie a renoncé a son projet de voyage à Berlin.

Amérique du Sud

New-York, 9 décembre.

Des avis de Lima apportent les nouvelles suivantes :

On évalue à 15,000 hommes le nombre des Chiliens débarqués à Pisagua, port occupé par 1,500 hommes à peine des armées alliées.

Les Chiliens, en s'emparant de Pisagua, étaient protégés par le feu des seize navires composant leur flotte. La résistance de la part des batteries improvisées du port a été héroïque.

Les général Buendja, commandant en chef de la seconde division de l'armée péruvienne, s'est retiré à San Bernardo en apprenant la nouvelle du débarquement des Chiliens.

Un appel a été fait au Pérou à tous les hommes âgés de dix-huit à soixante ans pouvant porter les armes.

Un grand service a été célébré en la cathédrale de Lima en honneur de la mémoire des héros du « Huascar ». Le corps diplomatique étranger y assistait au grand complet.

DERNIÈRE HEURE

L'ANGLETERRE EN ASIE

Londres, 11 décembre.

Le *Times* discutant la situation en Afghanistan recommande l'évacuation immédiate, tandis qu'elle est encore possible avec honneur et sûreté. « Plus tard, nous n'aurions pas le choix » ajoute le journal de la cité.

LES DISPOSITIONS DU CZAR

Londres, 11 décembre.

Le *Standard* annonce que M. Vanlieff a été disgracié par l'empereur Alexandre.

Le czar a jeté au feu le projet de réformes qui lui avait été soumis, en disant « Ce qu'il nous faut, ce sont des hommes d'action et non doctrinaires. »

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 11 decembre, 2 h. 15 m.

M. Waddington, président du Conseil des ministres, déposera aujourd'hui sur le bureau de la Chambre des députés un projet de loi élevant de deux à cinq millions le crédit en faveur des indigents.

M. Lockroy ne déposera pas avant samedi ou lundi sa demande d'interpellation relative à l'application de la loi du 5 mars sur l'amnistie.

M. Perin est malade en ce moment. Son interpellation sur les mauvais traitements qui d'après quelques amnistiés, seraient infligés aux condamnés de la Nouvelle-Calédonie, devra donc être différée.

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 11 décembre, 3 h. soir.

Le Conseil des ministres a adopté un projet de loi sur la liberté de réunion.

L'initiative de ce projet revient à M. Lepère.

DÉMISSION DU MINISTRE DE LA JUSTICE

Le bruit de la démission du ministre de la justice prend décidement de la consistance.

Cette démission aurait été donnée pendant le conseil tenu ce matin à l'Elysée.

M. Le Royer continuera à expédier les affaires jusqu'à la nomination de son successeur.

LE PROJET DE M. LEPÈRE.

Paris, 11 décembre, 3 h., s.

Le ministre de l'intérieur déposera aujourd'hui, sur le bureau de la Chambre, son projet sur la liberté de réunion.

LA COMMISSION DES DOUANES

M Millaud, député de Lyon, a présenté à la commission des douanes une protestation contre l'augmentation de 50 0/0 sur les droits frappant les tissus de coton.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du 11 décembre

Présidence de M. RAMPON, vice-président.

A l'occasion du procès-verbal, M. LUCIEN BRUN demande la parole et réfute éloquemment les paroles prononcées mardi par M. Lepére disant que les jurisconsultes des facultés catholiques organisent la « comédie du martyr. »

Le Sénat reprend la discussion du budget de l'instruction publique.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 11 décembre 1879

PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA

Crédits pour les indigents

MM. Leprévost et Delaunay fils déposent une proposition de crédit de 500,000 francs pour secourir les marins de l'Ouest, victimes des dernières tempêtes.

M. LEPÈRE, ministre de l'intérieur, dit qu'à cette proposition pourrait être jointe une demande de crédit qu'il a l'honneur de déposer pour les indigents.

Le ministre donne lecture du projet, disant, que si le 500,000 francs ne suffisent pas, le gouvernement n'hésiterait pas à déposer une demande double.

L'urgence et la discussion immédiate sont prononcées.

M. DE LAROCHEFOUCAULD constate, avec bonheur, l'unanimite des sentiments qui animent la Chambre et propose que le crédit soit distribué par les bureaux de bienfaisance.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR répond qu'il s'agit ici d'un œuvre du gouvernement et des mandataires de la representation nationale.

Le gouvernement désignera demain la commission centrale.

Des commissions seront ensuite organisées dans les départements.

Le ministre repousse donc la demande de M. de Larochefoucauld.

M. LENGLÉ propose que, considérant l'excédent de 150 millions donné par les impôts, il soit fait remise d'un dixième sur l'impôt foncier principal et qu'il soit distribué dix millions aux ouvriers agricoles et industriels.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIER repousse cette proposition qui, selon lui, favoriserait le propriétaire mais non le pauvre.

M. LENGLET réplique.

M. FLOQUET soutient la proposition du ministre et regrette que la politique se mêle à ce débat de charité.

M. HAENTJENS soutient la proposition de M. Lenglet.

M. NADAUD dépose un projet de loi créant une caisse nationale de retraite pour les ouvriers de l'agriculture et de l'industrie.

La proposition de M. Lenglet est repoussée par 341 voix contre 104.

M. CUNÉO D'ORNANO demande que les contribuables qui paieront les cinq millions puissent au moins en surveiller la distribution, autrement, on va constituer de véritables fonds secrets.

M. FLOQUET proteste.

M. CUNÉO D'ORNANO demande qui, sous l'empire, faisait subsister les ouvriers (Réclamations à gauche. — Tumulte).

M. LE PRÉSIDENT rappelle l'orateur à la question.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR demande la confiance absolue de la Chambre pour la répartition des fonds; il accepte la responsabilité de ce qui sera fait par les préfets.

Après une observation de M. JANVIER DE LA MOTTE, l'article 1er du projet est adopté.

L'article additionnel proposé par M. de Larochefoucauld est repoussé.

L'ensemble du projet est adopté par 524 voix contre 3.

COURS OFFICIELS DE LA BOURSE

10 Décembre. — 6 heures soir

Huile colza en f.d.	79 50	Esprits	70 70 50
id. en tonnes	81 0	Farines 8 m.	72 25
id. épurée	90 50	Supérieure	72
Huile de lin en f.d.	72	Suif	85
id. en tonnes	74	Cafés Java	280
Suc. 7/9 disp.	73	Ceylan	215
id. 10/13 d.	6 50	Haiti	210
id. blanc 3 c.	6 25	Rio	190
Raffin. bonn. sorte	157	Cacaos Para	180
id. belle sorte	158 50	Guayaquil	160
Certific. de sortie	75	Haiti	110
Mélasse de fab.	16 50	Trinité	165
id. raffinerie	18	Carraque	200 à 400

COURS COMMERCIAUX DE PARIS

du 10 Décembre, 6 heures soir.

Huile de colze			
Disponible	79 50	Farines 8 marques	
Courant	79 50	Courant	72 25
Janvier	79 75 80	Janv.-fév.	72 75 73
4 premiers	80 75	Mars-avril	73 50 75
4 de mai	82 82 25	4 de mars	73 75
Huile de lin		Farines supérieures	
Disponible	72	Courant	72
Courant	71 75 72	Janv.-fév.	72 50
Janvier	72	Mars-avril	72 25
4 premiers	72 50	4 de mars	72 50
4 de mai	73 50 75	M. Darblay.	73
Spiritueux		Blés	
Disponible	70 70 50	Courant	34 30
Courant	70 70 25	Janv.-Fév.	34 40
Janvier	69 75	Mars-avril	34 50
4 premiers	69 75	4 de mars	34 60
4 de mai	69 75		
Stock 6 60/ pipes		Seigles	
Circulation		Courant	23 75 24
Sucres		Janv.-fév.	24 24 25
N° 10/13 cour.	60 50	Mars-avril	24 75
N° 7/9 d.	73	4 de mars	24 75 25
Blanc 3 disp.	76 25	Avoines	
Courant	76 50	Courant	20 75 50
Janvier	76 75	Janv.-fév.	20 50
4 premiers	77	Mars-avril	20 75 50
3 de ma		4 de mars	20 75 50
Raffinés	157 à 158 50		

DOUAI. — Marché du 10 décembre.

GRAINS (l'hectolitre).	Prix extrêmes	GRAINES (l'hectolitre)	Prix extrêmes
Blé	18 — à 26 75	Colza	— — à — —
Métil	— — à — —	Chanvre	— — à — —
Seigle	11 25 à 13 25	Œilliette	39 50 à — —
Orge	— — à — —	Camel.	16 50 à 17 50
Avoine	8 75 à 9 25	Lin.	23 50 à — —

BOURSE DE LILLE

Valeurs	Cours préc.	Cours du 11 décembre
Crespin-I. Anzin	45	... ...
Marly.	120	... ...
Annœullin	10	... ...
Ch. Com. Calais.	... ...	... ...

MARCHÉ AUX FOURRAGES DE LILLE du 10 déc.

Paille,	750 kil.,	1re qua.,	55 fr.,	2e qua. 50
Foin	—	—	75	— 70
Lent lles	—	—	90	— 85
Sainfoin	—	—	65	— 60
Luzerne	—	—	70	— 65
Trèfle	—	—	70	— 65
Hyvernage	—	—	65	— 60

11 Décembre	Huiles l'hectolitre	Graines l'hectolitre	Tourtx l'hectolitre
Colza	73 50	20 50 23	16 50 18 50
Colzaépurée	79 50		
Œliette b. g.		33 36	23
Lin g. pays.	71	24 50 27	31
Lin g. étran.	66	22 26	23 30
Caméline	65 50 65		18
Chanvre			15 50

MARCHE AUX GRAINS DE LILLE du 10 décembre 1879.

Quant. 362 sacs de 1 hect. (prix moyen)	24 42
id. 172 sacs id. id.	21 97
Prix extrêmes du blé blanc.	22 à 27
id. du blé macaux	18 à 24 »»
Prix du sac de 100 kil. de fleur 1re q.	45 »»

LES DIX MARCHÉS RÉUNIS :

Lille. Douai, Cambrai. Armentières, Orchies, Bergues, Bourbourg. Hazebrouck, Bailleul Arras).

Blé blanc	23 95
Blé macaux	21 26

COURS de SUCRES et du 3/6 du 11 Déc

SUCRES	Cours officiels	Cours comm.	Offert	Demandé
Sucre indigène 88 degré	.65			
» » 7 à 9	.71 50			
» en pain, 6 k. n° 1	160 50			
Sucre n° 3				
» indigène n° 3				
3/6 betterave, disponib.	.68			
» » courant.	.55			
» fin 1re qualité dispon.	.67			
courant.	.66 75			
Mélasse disponible	.65			
A livrer 4 premiers	.69			
» 4 janvier				
» 4 d'été	.69 50			
» 3 derniers	.60			
» 1 prochain	.62			

CORRESPONDANCE FINANCIÈRE. DE LA BANQUE NATIONALE, (CAPITAL 30,00000) PROPRIÉTAIRE DU JOURNAL LA « BOURSE » 11 RUE LEPELETIER, PARIS.

Bourse du 10 décembre

Toujours mêmes difficultés de communications entre Paris et le dehors et, par suite, même pénurie d'affaires.

Les derniers cours sont sensiblement les mêmes que ceux d'hier; on a fini à 82,50 sur le 3 0/0, à 84,05 sur le 3 0/0 amortissable et à 115,65 sur le 5 0/0; à 1068,75 sur le Crédit Foncier, à 813,75 sur la Banque d'Escompte, à 870 sur la Banque de Paris, à 645 sur la Banque hypothécaire, à 875 sur le Crédit Lyonnais.

On s'est occupé aujourd'hui de consolider les cours de la Banque nationale; ce sont les petits portefeuilles qui se chargent de ce soin; il y a de nombreuses demandes portant chacune sur un petit nombre de titres. Dans ces conditions le classement définitif des actions de cette Société sera promptement terminé et il se produira une nouvelle étape de hausse. Le Mobilier Espagnol et ses valeurs ont subi une légère réaction.

Les Consolidés anglais étaient moins fermes à 97 5/16.

Les offres continuent sur le 5 0/0 turc; il est descendu à 10,25. Les autres fonds d'Etat étrangers étaient bien tenus.

Les actions du chemin de fer d'Orléans sont hésitantes par suite de l'éventualité du rachat de la ligne par l'Etat, les autres chemins français étaient bien tenus à des cours différant peu de ceux de la veille. Les chemins romains étaient cotés à peu près nominalement à 120 fr 50 ; les Portugais étaient en hausse à 341.25.

Grand calme sur les valeurs industrielles.

Journal de la Jeunesse. — Sommaire de la 367e livraison (13 décembre 1879). TEXTE : Grand'Père, par J. Girardin. — La Saint-Nicolas, par Jean d'Alsace. — Le Drapeau français, par Albert Lévy. — Pendragon, par Alfred Assollant. — Les Rêves, par Ch. Schiffer. — La pêche à la ligne, par L. Sevin.

DESSINS : Delort, Lix, Gilbert, Mesnel.

Bureaux à la librairie HACHETTE et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LA FRANCE ILLUSTRÉE, par V.-A. Malte-Brun, (JULES ROUFF, éditeur, 14, Cloître Saint-Honoré, à Paris). Sommaire du 5e fascicule consacré au département de la *Somme*.

TEXTE : Description physique et géographique du département. — Histoire et description des villes, bourgs et châteaux les plus remarquables. — Statistique, etc., etc.

GRAVURES : Une belle vue d'Amiens, tirée hors texte. — Port et vue d'Abbeville. — Eglise Saint-Pierre à Montdidier. — Une carte coloriée du département avec le plan de la ville d'Amiens.

La livraison, 15 centimes
Le fascicule du département, 75 cent.

LE VIN AROUD au quinquina, au fer et à tous les principes solubles de la viande, est le médicament par excellence le reconstituant le plus énergique pour combattre la chlorose, l'anémie, l'appauvrissement ou l'altération du sang. Ce vin, d'une saveur exquise, renferme les éléments constitutifs du sang, des muscles et des os. Il convient donc aux convalescents, aux enfants, aux jeunes filles, aux vieillards, enfin à toutes les personnes d'une constitution languissante, ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès de toutes sortes ou la maladie.

Se vend à Paris, chez J. Ferré, successeur de Aroud, 102, rue Richelieu et dans toutes les pharmacies. 20329

SIXIÈME ANNÉE

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Parait tous les samedis

L'Eclaireur Financier est indispensable à tous les porteurs de titres.

Résumé de chaque numéro :

Articles d'actualités, bilan de la Banque, revue de la Bourse, recettes des chemins de fer, renseignements détaillés sur toutes les valeurs, assemblées, listes de tous les tirages, échéances et prix exacts des coupons, cours officiels de toutes les valeurs.

2 Francs PAR AN

PRIME GRATUITE

Un magnifique Portefeuille

en cuir de Russie

Paris, 45, rue Vivienne, 45, Paris.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement. 20193—2355

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE

Société anonyme: — Capital 100 millions de francs.

Siége social : 4, rue de la Paix, à Paris.

Obligations de 500 Francs

rapportant 20 francs d'intérêt et amortissables en 75 ans

La Banque Hypothécaire de France émet, dans la proportion de ses prêts, consentis sur première hypothèque, *des Obligations de 500 fr., remboursables en 75 ans par voie de tirage au sort et rapportant 20 fr. d'intérêt annuel payable par trimestre*, les 1er Février, 1er Mai, 1er Août et 1er Novembre de chaque année.

On peut se procurer au pair, en *Titres au Porteur* ou en *Titres Nominatifs* délivrés *sans frais*, les Obligations de la *Banque hypothécaire de France*.